

Composition : « Risques naturels en hausse : comment se protéger au mieux ? »

« Notre maison brûle et nous regardons ailleurs » proclamait le président de la République française Jacques Chirac au quatrième sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 2002. Cette métaphore illustre parfaitement la passivité de l'Homme, voire son inconscience, face au danger qui le menace directement : le dérèglement climatique.

Les risques naturels constituent le résultat du croisement d'un aléa naturel et d'un enjeu. Les aléas naturels englobent l'ensemble des manifestations terrestres telles que : les éruptions volcaniques, les cyclones et ouragans, les tremblements de terre, les incendies de végétations, les submersions marines, avalanches et élévations de température, par exemple. Ces risques peuvent constituer des catastrophes. L'enjeu principal à considérer est l'Homme, mais aussi son biotope : l'environnement, la flore et la faune nécessaire à sa survie.

La protection contre les risques vise à garantir au mieux la vie en bonne santé, jusqu'à la survie de l'espèce. Dans le cadre d'une approche globale, la protection vise à limiter la survenue du risque, se préparer à ses impacts et lutter contre ses conséquences.

Dans son Discours de la méthode, Descartes évoque que l'Homme n'est plus soumis aux fatalités des lois naturelles et s'érige en maître et professeur de la nature. Pourtant, cette dernière lui rappelle régulièrement, de manière de plus en plus fréquente et sévère, qu'il est impuissant face à ses manifestations les plus catastrophiques. Face à la multiplication des risques naturels et de leurs conséquences de plus en plus dramatiques, le monde connaît ses premiers réfugiés climatiques. Le groupe d'experts internationaux pour le climat (GIEC) documente annuellement dans un rapport les conséquences du dérèglement climatique. L'activité humaine est clairement pointée comme responsable du réchauffement de l'atmosphère terrestre qui a des impacts sur l'émergence des risques naturels. Les conséquences des risques naturels, autrefois accessibles par la lecture de certains rapports, sont aujourd'hui visibles par tout un chacun, à l'ère de la communication numérique. Dans ce contexte, l'enjeu pour l'espèce humaine est de garantir sa survie ainsi que de préserver son habitat, qui lui est parfois hostile.

Comment l'Homme, à la fois générateur et victime de l'augmentation des risques naturels, peut-il agir pour s'en protéger ?

En tant que responsable de la hausse des risques naturels, l'Homme peut, par son action, limiter la survenue de ces risques en enrayant le dérèglement climatique (I). Néanmoins, dès lors que ces risques surviennent et perdurent, l'Homme peut s'y préparer et lutter contre leurs conséquences (II).

I. L'Homme peut se protéger des risques naturels en limitant leur survenue par une action résolue en faveur du climat

La prise de conscience de l'impact de l'activité humaine sur le climat a été tardive mais a permis d'obtenir des engagements internationaux (A). Dans ce cadre, la France affiche des objectifs ambitieux pour contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique (B).

IA. La prise de conscience de l'empreinte humaine sur le climat et son dérèglement a entraîné des engagements fermes au niveau mondial

Jean-Paul Sartre dans L'être et le néant, écrit que l'Homme se distingue de l'animal en ce qu'il est responsable de ce qui lui arrive. Malgré les actions contraires des courants climatosceptiques qui réfutent l'implication de l'Homme dans le réchauffement climatique – ou le réchauffement climatique lui-même –, le monde a pris conscience de cette responsabilité. L'émission de gaz à effet de serre (méthane, composés fluorés et carbonés) en est le principal facteur et reflète directement l'activité humaine. Les rapports successifs du GIEC et de la communauté scientifique en général sont éclairants et ont conduit à cette prise de conscience de l'impact de l'activité humaine sur le climat.

Dans Le Principe responsabilité, Hans Jonas évoque cette responsabilité qui pèse d'une génération sur l'autre, qui oblige la génération en place à agir. Ainsi, les « conférences of the parties » (COP) se succèdent annuellement pour aboutir à des décisions politiques et des engagements entre pays. En 2018, les Accords de Paris permettent d'obtenir des objectifs contraignants que vont poursuivre les pays signataires : limiter l'élévation de la température mondiale à 2 degrés Celsius – 1,5 degré si possible – par rapport aux niveaux de l'ère pré-industrielle. En effet, la hausse des températures entraîne notamment l'élévation du niveau des mers par la fonte des glaces. Le témoignage des îles actuellement touchées par l'élévation du niveau des mers et dont une partie du territoire se trouve submergé est éloquent.

L'Union européenne s'est fixée des objectifs, réglementairement, ambitieux : atteindre la neutralité carbone (rapport des émissions de carbone par rapport à leur absorption) en 2050 et réduire l'émission des gaz à effet de serre d'au moins 55% en 2030.

Le caractère aujourd'hui inéluctable du réchauffement climatique pourrait être enrayé par ces politiques volontaristes. Toutefois, le climat n'ayant pas de frontière, seules les décisions mondiales entraîneront les effets escomptés pour faire reculer, notamment, les risques naturels. Une partie des solutions se trouve dans les pays en développement ou ceux dont l'expansion démographique s'accompagne d'une hausse des besoins en électricité, en pétrole ou objets manufacturés. Ces pays sont confrontés à des problématiques de financement vers la transition écologique. La « banque du climat » souhaitée par le président de la République Emmanuel Macron n'a pas trouvé de concrétisation même si de premiers mécanismes de financement trans-nationaux commencent à voir le jour, ou la mise en place de taxes spécifiques, taxe carbone par exemple.

Après la prise de conscience, l'engagement vers la voie de la transition écologique en vue d'enrayer le dérèglement climatique est à l'œuvre au niveau mondial. Dans ce concert des nations, la France compte tenir une place de haut rang.

IB. La France intègre la lutte contre le dérèglement climatique dans son pacte social

Dans L'Etat en France de 1789 à nos jours, Pierre Rosanvallon décrit comment l'Etat s'organise pour transcender les intérêts particuliers en un intérêt général. L'Etat est ainsi pensé comme une structure protectrice de la nation. C'est ainsi que la France, en vue de protéger ces citoyens contre les effets du dérèglement climatique par exemple, a hissé au sommet de la hiérarchie des normes, la Constitution de 1958, le principe de précaution. Ce dernier, visant particulièrement les sujets relatifs au climat, édicte qu'en l'absence de consensus scientifique sur un sujet, il convient de s'abstenir d'engager des actions susceptibles d'être délétères. Par ailleurs, la Charte de l'environnement de 2004 a été intégrée dans le bloc de constitutionnalité, ce qui témoigne de l'attention portée à ce sujet.

Malgré ces intentions, la mise en œuvre des actions en faveur du climat se heurte à de fortes difficultés. Dans un rapport récent intitulé « Les incidences économiques de l'action pour le climat » pour France Stratégie, Jean Pisani-Ferry écrit : « Pour tenir nos objectifs de 2030 et la neutralité carbone en 2050, il nous faudra faire en 10 ans ce que nous avons eu du mal à faire en 30 ans ». Le virage de la politique publique en faveur pour le climat est à prendre maintenant et nécessite des financements colossaux. A cet effet, le premier comité pour le financement de la transition écologique s'est tenu le 12 juillet 2023. France Stratégie évalue à 2% du produit intérieur brut la somme qui doit être consacrée au climat en vue d'obtenir les effets recherchés. A titre d'exemple, le dispositif Ma Prime Renov', permettant aux particuliers de percevoir une subvention à l'occasion de travaux de valorisation énergétique de leur bien immobilier, est abordé à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

L'utilisation des énergies est l'un des leviers pour la transition écologique. C'est ainsi que la loi pour la transition écologique et la loi énergie pour le climat ont porté des objectifs ambitieux. Parmi ceux-ci, la part d'énergie produite par la France en 2030 devra compter sur 33% de renouvelables. Par ailleurs la production électrique pourra s'appuyer sur une nouvelle génération de centrales nucléaires productrices d'électricité, de petites tailles. A cet égard, au microphone de France Inter, Jean-Baptiste Fressoz en appelle à une « 3^{ème} révolution industrielle après celle du charbon et du pétrole : celle des énergies renouvelables et du nucléaire ? ».

Malgré les décisions politiques visant à limiter le dérèglement climatique, ce dernier est pour le moment inéluctable. Les risques naturels répondant à des phénomènes complexes et longs, les effets sur le climat du dérèglement climatique vont perdurer et s'accroître dans les prochaines années selon toute vraisemblance.

Ainsi, pour se protéger des risques naturels, l'Homme va devoir combiner sa stratégie de lutte contre le dérèglement climatique avec une politique de prévention et de lutte contre ses conséquences.

II. Pour se protéger des risques naturels, l'Homme doit adapter son mode de vie et faire face

Face à la multiplication des risques naturels et de leurs conséquences désastreuses, l'Homme doit se préparer (A) et se donner les moyens pour lutter efficacement (B).

IIA. La protection de la population face aux risques naturels peut se baser sur la prévention et la résilience

Selon l'adage, « à l'occasion d'une crise, la première victime, c'est le plan ». Pour autant, la politique française de planification face aux risques est essentielle.

Pierres angulaires de la politique de protection des populations face aux risques naturels, les plans de prévention des risques naturels (PPRN) arrêtés par le préfet de département, sont de véritables outils à la disposition des acteurs de la prévention. En cas de risque de submersion marine par exemple, ce document peut prévoir des zones où l'implantation d'habitations est proscrite. Malheureusement, la tempête Xynthia qui a frappé le Morbihan a montré que la construction de digues n'était pas suffisante pour protéger les populations. Par ailleurs, la condamnation du maire de la Faute-sur-mer consécutivement à cet événement pointe la responsabilité du maire dans la protection des populations.

Les dossiers départementaux sur les risques majeurs (DDRM) ainsi que les documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM) sont des outils à la disposition des élus et de la population face aux risques. Récemment, la loi du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et promouvoir le volontariat et les sapeurs-pompiers professionnels a imposé l'extension des plans communaux de sauvegarde (PCS) à l'ensemble des communes concernées par un risque quel qu'il soit et a permis l'établissement de plans intercommunaux de sauvegarde en plus des PCS. La protection des populations face aux risques, notamment naturels, s'en trouve renforcée.

S'agissant du milieu scolaire, les écoles mettent en place des plans particuliers de mise en sûreté (PPMS) pour préparer les élèves à adopter les bons gestes et les enseignants à la bonne organisation en cas d'ouragan par exemple.

Enfin, combinée aux mesures de prévention, l'alerte des populations est essentielle. Elle peut s'effectuer par de nombreux moyens : le système national d'alerte (sirènes) ou le nouveau dispositif FR-Alert ! qui adresse des messages instantanés sur les téléphones portables d'une zone identifiée.

Boris Cyrulnik définit la résilience comme « l'art de naviguer dans les torrents de la vie ». Plus concrètement, il s'agit de la capacité à résister à un traumatisme et se reconstruire ensuite. La résilience d'une population face aux risques naturels lui permet de s'en protéger : il s'agit d'une part de mieux connaître le risque et de maîtriser la conduite à adopter en cas de

survenue de ce dernier. Certains pays, de par leur histoire et leur exposition fréquente aux risques font figure d'exemples en matière de résilience. Le Japon, confronté régulièrement aux tremblements de terre, est souvent cité à cet égard. C'est d'ailleurs sur son modèle que la France a mis en place une journée « tous résilients face aux risques », organisée tous les 13 octobre.

Faute d'être confrontée régulièrement à un risque, la résilience de la population ne s'obtient qu'à la force de formations et d'acculturation. A cet effet, le programme du service national universel, dont la généralisation est attendue en 2026 pour tous les jeunes français, intègre une journée de formation sur la résilience. Ces jeunes ainsi formés constitueront de formidables ambassadeurs auprès de leurs proches, proposant peut-être à leur famille de mettre en place un plan familial de mise en sûreté comme cela est préconisé.

La volonté de former 80% de la population aux gestes qui sauvent participe également à cette résilience de la population.

La lutte contre les conséquences des risques naturels ne peut pas reposer que sur la planification et la résilience de la population.

Si le citoyen participe évidemment en tant que premier acteur à la sécurité civile, le code général des collectivités territoriales confie dans son article L.1424-2 la « protection des populations face aux sinistres et catastrophes » aux acteurs de la sécurité civile placés sous l'autorité des maires et des préfets sur le plan opérationnel.

IIB. La protection face aux risques naturels exige de lutter contre leurs conséquences avec des moyens adaptés

La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a édité un rapport en 2023 sur « l'adaptation de la sécurité civile face au défi climatique », à l'horizon 2050. Partant des conséquences des risques naturels (hausse du niveau des mers, apparition de nouvelles maladies en raison de l'augmentation de la température, etc.), il pose les premiers éléments permettant aux forces en charge de la lutte de s'adapter.

Suite à la saison des feux de forêt particulièrement intense en 2022, le président de la République a fait plusieurs annonces en vue de renforcer les moyens de lutte face au dérèglement climatique. Ainsi, 180 millions d'euros ont été débloqués par l'Etat pour subventionner l'acquisition de matériels de lutte par les services d'incendie et de secours (SIS) dans le cadre des pactes capacitaires, dont 150 millions d'euros pour le feu de forêt. L'augmentation de la flotte d'avions bombardiers d'eau a également été annoncées ainsi que la création d'une 4^{ième} unité d'instruction et d'intervention de la sécurité civile. La mise en place d'une météo spécifique aux feux de forêts sera de nature à accompagner les acteurs de la lutte.

Par ailleurs, l'Union européenne a su se mobiliser pour protéger la population de ses Etats-membres dès lors qu'ils sont frappés par une catastrophe naturelle. Le mécanisme européen de sécurité civile permet

une entraide entre pays à l'occasion d'un tremblement de terre par exemple. Parfois, la protection de la population face à un risque climatique permet à un pays d'autoriser l'envoi de renfort d'un autre pays, alors même que les échanges diplomatiques sont rompus. Une fois de plus, le climat n'a pas de frontière.

Pour sa protection face aux risques naturels, la population peut aussi compter sur l'engagement des associations agréées de sécurité civile qui apportent un soutien précieux dans ces moments difficiles. La solidité du système de santé, de l'hôpital en particulier, est un enjeu majeur pour la protection des populations en cas de catastrophe naturelle. Si les « plans blancs » permettent une mobilisation accrue de personnels et de moyens, la survie d'une population ou sa vie en bonne santé dépend fortement de la robustesse du système de santé, régulièrement mis à mal.

Dans De Cive, Hobbes dit de l'Homme qu'il est un loup pour lui-même. Cette affirmation trouve un écho à l'égard du dérèglement climatique car l'Homme en constitue la source et la cible à la fois. En effet, le dérèglement climatique se manifeste notamment par une augmentation des risques naturels. Pour se protéger de ces risques naturels, l'Homme peut agir lui-même en tentant d'enrayer le réchauffement climatique. S'agissant d'un long processus, même si ces politiques publiques portent leurs fruits, les conséquences n'en seront visibles que dans longtemps. D'ici là, l'Homme doit se résoudre à se préparer à la survenue d'un risque naturel. En outre, il peut compter sur des mécanismes de lutte contre ces conséquences.

La France a fait le choix controversé de miser en grande partie sur l'énergie nucléaire, dite « verte » car non carbonée, afin d'entamer sa transition écologique et en creux limiter le dérèglement climatique et ses conséquences, au rang desquelles se tiennent les risques naturels. Toutefois, si le nucléaire a l'atout d'être une énergie décarbonée, elle présente un risque majeur : celle d'être un risque technologique. La catastrophe de Fukushima Daiichi démontre qu'il s'agit d'un risque contre lequel l'humanité va devoir apprendre à se protéger.